

AIDE-MÉMOIRE : VIRUS DU NIL OCCIDENTAL



Depuis 2011, le Québec connaît une recrudescence du nombre de cas de virus du Nil occidental (VNO) chez les humains, atteignant 42 cas en 2011 et 132 cas en 2012. La majorité des cas infectés par le VNO depuis 2011 et déclarés à la santé publique ont été recensés en milieu urbain. La région de l'Outaouais n'est pas épargnée, avec 4 cas en 2011 et 5 cas en 2012.

CARACTÉRISTIQUES DE L'INFECTION CHEZ L'HUMAIN

Transmission

La transmission se produit dans la grande majorité des cas par piqûre de moustique infecté. Le VNO est présent en milieu urbain, et il faut se protéger des moustiques.

Manifestations cliniques

Quatre personnes sur cinq ayant contracté la maladie ne présenteront aucun symptôme. Lorsque la maladie est apparente, elle se manifeste par des symptômes faisant penser à une grippe dans la majorité des cas : fièvre, courbatures, maux de tête, éruptions cutanées; c'est la fièvre du Nil. Cependant, chez une faible proportion des personnes infectées par le virus (environ une personne sur 150), une maladie sévère avec une atteinte neurologique peut survenir. Les personnes âgées de 50 ans et plus et celles ayant un système immunitaire affaibli par d'autres maladies (ex: insuffisants rénaux, personnes atteintes d'une maladie cardiaque, diabétiques, etc.) risquent davantage de présenter des complications. La maladie est mortelle dans 4 à 14 % des cas.

Il n'existe à l'heure actuelle aucun traitement spécifique ni de vaccin contre le VNO.

MESURES DE PROTECTION

Mesures de protection individuelles

- ✚ Utiliser des chasse-moustiques à base de DEET, icaridine ou d'eucalyptus citron selon les indications du fabricant. Un chasse-moustiques doit être appliqué en petite quantité uniquement sur les parties du corps non protégées par des vêtements. Chez les enfants, l'application des chasse-moustiques doit être modérée et peut être faite sur le chapeau ou sur la casquette afin d'éviter les piqûres à la tête ou au visage. L'utilisation de chasse-moustique chez les bébés de moins de 6 mois n'est pas recommandée.
- ✚ Porter des vêtements longs aux couleurs claires lorsque les moustiques sont abondants, lors d'activités à l'extérieur entre le coucher et le lever du soleil.
- ✚ Installer une moustiquaire aux fenêtres des maisons, tentes, etc.

Mesures environnementales : élimination des gîtes larvaires

- ✚ Éliminer l'eau qui s'accumule dans des objets extérieurs tels les chaudières, les barils et les vieux pneus.
- ✚ Entretenir la piscine et éliminer l'eau qui s'accumule sur la toile la recouvrant. Lorsque la piscine est utilisée, la circulation d'eau créée par le filtre empêche les moustiques de s'y installer.
- ✚ Couvrir les poubelles et installer une moustiquaire sur les réservoirs d'eau de pluie.
- ✚ Placer des poissons qui mangent les larves de moustiques dans les étangs décoratifs.

Selon le *Plan d'intervention gouvernemental 2013-2015 de la protection de la santé publique contre le VNO*, l'application préventive de larvicides sera faite dans les zones jugées les plus à risque de transmission du VNO (soit sur des territoires des régions de la Montérégie, Montréal, Laval, Laurentides et Lanaudière) à partir de la mi-juin. De plus une surveillance des moustiques sera effectuée de juillet à octobre dans les zones à risque.

Si vous avez des symptômes compatibles et un historique de piqûre de moustiques dans des zones à risques, consultez votre médecin.